

pénitencier de *Manitoba*, \$25,000.00; maison de douane de la *Colombie Britannique*, bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter) \$23,000.00; hôpital de la marine, *Colombie Britannique*, \$25,000; pénitencier de la *Colombie Britannique*, \$25,000.00; édifices publics en général, \$35,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit: Loyers, réparations et meubles, \$80,000; chauffage des édifices publics, *Ottawa*, \$35,000.00; pour faire enlever la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000.00; maison de douane, *Montréal*, améliorations et réparations, \$8,000.00; maison de douane de *St. Jean, N.-B.*, réparations, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin, 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour être distribuée comme suit: Travaux sur le *St. Maurice*, (à revoter \$5,500) \$31,500; rivière *Ottawa*, glissoires aux rapides de la *Roche Capitaine*, (à revoter \$16,500) \$20,000.00; *Rivière des Prairies*, \$4,500.00; divers, \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-six mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit: Lacs *Erie* et *Huron* (à revoter \$50,000) \$200,000.00; *Presqu'île*, lac *Ontario*, \$9,000.00; quai pour phare et phare, *Port Stanley* et lac *Erie* (à revoter), \$7,000.00; havre de *Kingston, Ontario* (à revoter \$3,000) \$6,000.00; nouveau brise-lame, dragages à *Collingwood, Baie Georgienne*, la compagnie du chemin de fer du nord fournissant une égale somme (à revoter) \$35,000.00; *Havre aux Maisons*, îles de la *Madeleine* (à revoter \$2,000) \$4,000.00; havre *Amherst*, îles de la *Madeleine*, \$6,000.00; *Rivière du Loup*, en haut (les autorités locales fournissant une égale somme) (à revoter) \$4,000.00; *Rivière Saguenay*, quai et phare, \$6,000.00; havre de *Mabou, Nouvelle-Ecosse*, \$30,000.00; havre de *Liverpool, N.-E.*, havre de refuge (à revoter \$13,000) \$33,000.00; *Anse Macnair, N.-E.*, (à revoter) \$7,000.00; réparations à la barre de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter \$3,000) \$6,500.00; travaux au havre *Ingonish Sud, Cap Breton, N.-E.*, \$50,000.00; travaux au havre de *Pointe au Chêne, N.-E.*, \$1,000.00; travaux au havre du port *Greville, N.-E.*, \$6,000.00; brise-lame à *Joggins, N.-E.*, à condition qu'une pareille somme a été dépensée ou est fournie par la localité pour le même but, \$10,000.00; havre de *Bathurst, Nouveau-Brunswick*, (à revoter) \$2,000.00; havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$28,000.00; havre de refuge de *Herring Cove, N.-B.*, pour sa construction (à revoter) \$12,000.00; havre du *Grand Manan, N.-B.*, (droits de tonnage à être perçus par le gouvernement) (à revoter \$2,000) \$5,000.00; brise-lame de *Wilson's Beach, Campo Bello, N.-B.*, les autorités locales fournissant une égale somme, (à revoter) \$1,000.00; *Petitcodiac, N.-B.*, améliorations au chenal à *Moncton* (havre du chemin de fer) (à revoter \$7,000) \$7,000.00; havre *Dipper, N.-B.*, \$10,000.00; *St. Jean, N.-B.*, et *Toronto, Ont.*, havre (explorations) \$10,000.00; dragage \$55,000.00; dragueurs \$70,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et la première résolution étant lue la seconde fois comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes encourues pour les canaux, savoir: Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal *Ottawa* (à revoter \$11,000): écluses aux rapides de la *Culbute* (à revoter \$20,000) \$70,000; maisons pour le contrôleur et le maître-éclusier (à revoter \$1,240) \$2,000; travaux divers \$15,000, pour l'année expirant le 30 juin, 1874.

M. *Findlay* propose, secondé par M. *Ross (Middlesex, D. O.)*, qu'aucune partie de la somme de soixante-dix mille dollars pour un canal à la *Culbute* ne soit dépensée pour cet objet avant qu'une exploration n'ait été faite des chemins du côté sud de l'île des *Allumettes*, afin de placer le dit canal dans le meilleur endroit possible pour l'intérêt du public;—la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

La première résolution est alors adoptée.

La seconde résolution et les suivantes, jusqu'à la douzième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.